



DDTM des BOUCHES-DU-RHONE

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE  
DES INCIDENCES NATURA2000**

**A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AUX DOSSIERS  
ADMINISTRATIFS**



### ***A quoi ça sert ?***

*Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ?*

*Le formulaire doit permettre, par une analyse succincte du projet, d'une part, et des enjeux de conservation d'autre part, de démontrer que toute incidence du projet sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 est exclue. **Si tel n'est pas le cas et qu'un doute subsiste sur d'éventuelles incidences, une évaluation plus poussée doit être conduite.***

*Ce formulaire est à remplir par le **demandeur**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p.7 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence. Destiné à faciliter les obligations des personnes physiques menant de petits projets, il relève de l'exception et n'exonère pas d'un contact préalable avec la structure animatrice du site Natura 2000 lorsque le projet est situé dans un site natura 2000 ou à proximité immédiate. Au cas par cas, l'administration qui instruit le projet peut être amenée à demander les compléments d'information nécessaires.*

### ***Dans quels cas utiliser ce formulaire ?***

*Il est destiné surtout aux **personnes physiques** menant des **projets de faible ampleur** et il distingue deux cas :*

**Cas 1 (p. 2 et 3) :**

*L'emprise du projet est située entièrement à l'extérieur des sites Natura 2000,*

**Cas 2 (p. 5 et suivantes) :**

*L'emprise du projet est située tout ou partie dans un site Natura 2000 (dans ce cas prendre contact préalablement avec la structure animatrice du site natura 2000 concerné pour connaître les enjeux présents sur le secteur du projet et les environs)*

*Le demandeur doit s'efforcer de fournir au mieux de ses connaissances les renseignements requis pour que l'étude d'incidence soit validée par le service instructeur ou administration chargée d'autoriser le projet. Il convient de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.*

*S'il ne peut être fait appel à un expert naturaliste professionnel, il est recommandé de se faire aider, si possible et en cas de besoin, par le tissu associatif local en matière de protection de l'environnement.*

**Coordonnées du demandeur :**

Nom : Mme FACON Stephanie (EARL La Floorantine)

Adresse : « les Cravons »  
chemin de Coussou  
13130 Berre l'Etang

Téléphone : 06 09 63 21 30 / 09 88 28 78 94

Fax :

Email : lafloorantine@outlook.com

**1<sup>er</sup> cas : projet localisé entièrement hors site Natura 2000**

**a. Nature et description du projet**

Le projet consiste à remplacer deux groupes de serres verre obsolètes par la construction d'un groupe de serres agricoles dotées de panneaux photovoltaïques en toiture sud. Mme Facon au travers de l'EARL la Floorantine développe une activité respectueuse de l'environnement et du développement durable. Elle produit :

Des fraises,

Des framboises,

Des potées fleuries pour le printemps,

Des chrysanthèmes.

b. Le projet comporte-t-il des éclairages nocturnes ? Si oui préciser la localisation, la technologie d'éclairage utilisée, l'orientation des faisceaux, le caractère permanent ou non de l'éclairage

Non.

Il n'y aura pas d'éclairage photosynthétique sous la serre

c. Y a-t-il sur la zone du projet des fossés, canaux, roubines, cours d'eau ou tout autre milieu aquatique (y.c. temporaire) ou humide ? Si oui, les faire apparaître sur le plan fourni et préciser la nature de la végétation associée, le cas échéant et préciser si le projet modifie ces milieux d'une quelconque façon

Sur la parcelle concernée par le projet, il existe des fossés inactifs, dont la rigole Cauvet qui traverse la parcelle et qui aujourd'hui n'est plus utilisé pour l'irrigation des cultures, la SCP ayant pris le relais en ce qui concerne l'irrigation de l'agriculture provençale. Les fossés dont il est question ici, ne constituent plus des milieux aquatiques ou humides ; étant asséchés depuis plusieurs années

d. **Essences concernées si des arbres sont supprimés** (préciser pour chaque espèce le nombre d'arbre concernés ou la surface concernée, ainsi que les plus gros diamètres relevés)

La haie centrale qui sera supprimée est constituée de cypres communs. Il y a 85 arbres et le plus gros diamètre relevé est de 30 cm.

### e. Localisation et cartographie

**Joindre obligatoirement un plan du projet** (plan de masse, plan cadastral, etc.), avec fonds de plan IGN au 1/25 000 . Les arbres supprimés et conservés doivent y être repérés.

Le projet est situé :

Nom de la commune : Berre l'Etang ..... Département des Bouches-du-Rhône  
Lieu-dit et adresse : "les Cravons", chemin de Coussou .....

Site Natura 2000 les plus proches, dont les objectifs de conservation sont susceptibles d'être impactés :

A quelle distance ? Marais et zones humides liées à l'Etang de Berre'  
A 4,1 km (m ou km) du site (nom du site) : ..... (FR93 01597-----)  
A 4,1 km (m ou km) du site (nom du site) : Salines de l'Etang de Berre.. (FR93 12005-----)  
A 2,3 km du site Garrigues de Lançon et chaînes alentours (FR 9310069)

### b. Etendue du projet

Surface : 29 234,75 m<sup>2</sup> .....  
Linéaire : longueur max: 232,53 m; largeur 160 m .....

### c. Période envisagée pour les travaux

A définir en fonction des résultats de l'appel d'offre  
.....  
.....

### d. Questions posées

En fonction des espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 voisins, les principales questions posées sont les suivantes :

#### Chauve-souris ou oiseaux

- le projet occasionne-t-il une coupure ou une discontinuité dans une trame boisée, une ripisylve ? porte-t-il atteinte à des haies ou alignements d'arbres ?  
..... L'emplacement et la nature de la haie qui sera supprimée (cypres communs) ne sont pas de nature à occasionner une discontinuité dans une trame boisée. De plus la présence de haies/alignements périphériques permettent aux espèces (et notamment aux chiroptères) de ne pas perdre leurs repères dans la trame végétale sur ce secteur.  
- y a-t-il la suppression de vieux arbres ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)  
non .....
- l'emprise du projet est elle en partie en bordure de milieux aquatiques ?  
non .....
- des gîtes à chauve-souris sont-ils présents (arbres, fissures de parois rocheuses et bâtiments inclus) ? non .....
- quelles espèces d'oiseaux utilisent ou fréquentent le site ?  
oiseaux communs .....
- y a-t-il des espèces d'oiseaux qui s'y reproduisent ?  
a priori non .....

**Insectes** (à proximité immédiate des sites natura 2000)

- y a-t-il suppression de vieux arbres, arbres morts ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos) non

**e. Conclusion**

**Le projet envisagé**

- est susceptible
- n'est pas susceptible

**d'avoir des incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 voisins pour la (les) raison(s) suivantes :**

Le site de projet est très éloigné de tout site Natura 2000. Les serres seront construites en dehors du réseau Natura 2000; les habitats, milieux et espèces ne seront en aucun cas directement impactés. De par sa situation éloignée de tout site Natura 2000, ce site ne fera l'objet d'aucun passage humain ou matériel, ni d'aucune destruction ou détérioration durant les phases chantier. Ainsi, les principales gênes occasionnées seront celles liées à la présence d'engins, leur circulation et au bruit (terrassement...) notamment pendant la période de chantier. Ces gênes seront limitées à la durée des travaux. Le balisage strict de la zone et la sensibilisation du personnel en début de chantier permettront encore de limiter ces nuisances. En ce sens, le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence au titre de Natura 2000

**Reconnaissance de terrain effectuée le 30 août et le 5 octobre 2016**

**Fait à Berre l'Etang**

**Par : Sylvie MALACRINO**

**signature**

